

CONSTRUCTION D'UNE RIVIERE DE CONTOURNEMENT A SAINT-VICTURNIEN (87)

Une rivière de contournement a été mise en place sur la Vienne entre Limoges et Saillat-sur-Vienne, au niveau du barrage de Saint-Victurnien.

Maître d'ouvrage : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne.

Date des travaux : 2006

Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Cet aménagement permet de rétablir la libre circulation piscicole, d'autoriser le franchissement du barrage pour les pratiquants d'activités nautiques et d'organiser des manifestations ludiques et sportives autour du canoë-kayak.



Saint-Victurnien avant aménagement (photo : SABVM)

Descriptif technique des travaux réalisés :

D'une longueur totale de 90 mètres environ, sa pente moyenne est de 1,23 % ; sa largeur au fond et sa profondeur sont respectivement d'environ 5,60 mètres et d'1,40 mètre en période estivale.

De plus, une signalétique a été installée pour la pratique d'activités nautiques.

Etat des lieux avant / après :

L'alimentation de la rivière se fait sans vanne, les débits de la Vienne régulent les débits de la rivière de contournement. En accord avec les services de police de l'Eau, en période d'étiage, la moitié du débit réservé alimente la rivière pour permettre le franchissement piscicole.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Ce projet a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général global accompagnée d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau. Le dossier de Saint-Victurnien a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation complémentaire.

Informations sur les aspects financiers du projet :

L'ensemble des travaux a coûté près de 1,3 M€ TTC avec la mise en place d'une signalétique adaptée aux activités nautiques, la rivière de contournement en représente près de 30 % soit 390.000 € TTC.

Ce projet a été cofinancé par l'Europe via le FEDER, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat via le Comité National pour le Développement du Sport (CNDS), la Région Limousin, le Département de la Haute-Vienne et quelques propriétaires privés, notamment le propriétaire de l'usine hydroélectrique en place sur le barrage de Saint-Victurnien.



Saint-Victurnien après aménagement (photo : SABVM)

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Cet aménagement ne nécessite que l'entretien des zones enherbées et le déplacement des portes de slalom en période de crues. Ce type d'aménagement ne nécessite donc quasiment pas de gestion courante.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

Yoann BRIZARD, Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne, 05.55.70.77.17, sabvm@wanaoo.fr